

6 juin 2006 – N° 11 – Edition commune

## Sommaire

### ▪ Les infos du Parti

- > [Comité d'audit interne du PS : le Président et les vice-Présidents du PS statuent sur une série de dossiers personnels](#)
- > [Elections communales : le manuel du vote des résidents étrangers](#)
- > [Colloque de l'IEV : « Les modèles scandinaves de protection sociale »](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement fédéral

- > [Promotion de l'emploi des jeunes dans les projets globaux fédéraux](#)
- > [Le chantier « consommation » du Gouvernement fédéral complété par un volet banques et assurances : de nouvelles belles avancées pour la protection des consommateurs](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Communauté française

- > [Mieux manger, mieux bouger en Communauté française](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [Adoption d'un nouveau contrat de gestion du Forem](#)
- > [Sommet de la Grande Région : une présidence wallonne pour 18 mois](#)
- > [Détecteur incendie obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

- > [Seconde phase du Plan Régional pour le Logement](#)

### ▪ Les infos du Parlement européen

- > [Adoption du rapport qui vise à favoriser les relations économiques entre l'Union européenne et les USA](#)

### ▪ Les infos de la Chambre des représentants

- > [Visite au Congo pour soutenir les femmes candidates aux prochaines élections](#)
- > [Les parfumeurs d'ambiance nocifs pour la santé ?](#)
- > [Contre les pièges à l'emploi pour les travailleurs à temps partiel](#)

- **Les infos du Sénat**
  - > [Procréation médicalement assistée](#)
  - > [Maladies environnementales et obésité](#)
  - > [Développement durable et Constitution](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Communauté française**
  - > [Adoption de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité culturelle](#)
  - > [Pour une amélioration du quotidien de nos aînés](#)
  - > [La pauvreté en questions](#)
  - > [Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**
  - > [Pour une utilisation rationnel et efficace du fonds Kyoto](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**
  - > [« BRUXELLES LABEL » : un label pour les entreprises bruxelloises responsables](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

## Les infos du Parti

### > **Comité d'audit interne du PS : le Président et les vice-Présidents du PS statuent sur une série de dossiers personnels (01.06.06)**

Le comité d'audit a examiné les dossiers individuels de mandataires PS. Ce 1<sup>er</sup> juin, le Comité d'audit a fait rapport au collège des Président et vice-Présidents du PS. Suite à ce rapport, les décisions suivantes ont été prises :

1° André Liesse

Après mise en demeure du collège, les Président et vice-Présidents du PS actent qu'André Liesse a démissionné du PS. Il n'est dès lors plus membre du parti socialiste.

2° Gilbert Van Bouchaute

Après avoir été mis en demeure par le Collège des Président et vice-Présidents du PS, Gilbert Van Bouchaute a indiqué par écrit au Président du PS et dans l'entrevue qu'il a eu avec le Comité d'audit qu'il démissionnait de cinq mandats au 1<sup>er</sup> juin 2006. Il renonce également à un certains nombre de rémunérations liées à d'autres mandats.

En agissant de la sorte, le Comité d'audit constate que Gilbert Van Bouchaute

s'est engagé à se mettre en conformité avec les statuts du PS.

Sur base des justificatifs et lettre de démission, le Comité d'audit s'assurera de cette mise en conformité effective.

3° Lucien Cariat

Le comité d'audit constate que l'intéressé a fait une déclaration inexacte de mandats et de rémunérations.

Le collège considère que les éléments portés à sa connaissance justifient la suspension de sa qualité de membre du Parti.

4° Claude Despiegeleer et Serge Van Bergen

Ces deux cas sont à l'instruction et feront l'objet d'un prochain rapport du Comité d'audit.

[Retour au sommaire](#)

## > **Elections communales : le manuel du vote des résidents étrangers**

La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) a publié son "manuel du vote des résidents étrangers".

Cette brochure de 28 pages répond aux questions que se posent les acteurs de première ligne (associations, personnel communal, travailleurs sociaux...) sur le vote, aux élections communales, des résidents étrangers, européens et non-européens.

Pour pouvoir voter, une demande d'inscription doit être introduite avant le 31 juillet : retrouvez, sans tarder, ses modalités, ses conséquences et ses effets dans cette brochure gratuite.



Documents disponibles sur :

[www.cnapd.be](http://www.cnapd.be)

Modèle de formulaire pour les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne :

[http://elections2006.wallonie.be/apps/spip/IMG/doc/mod\\_electeur\\_1\\_U E.doc](http://elections2006.wallonie.be/apps/spip/IMG/doc/mod_electeur_1_U E.doc)

Modèle de formulaire pour les ressortissants d'un pays non membre l'Union européenne :

[http://elections2006.wallonie.be/apps/spip/IMG/doc/mod\\_electeur\\_1\\_H UE.doc](http://elections2006.wallonie.be/apps/spip/IMG/doc/mod_electeur_1_H UE.doc)

Contacts :

Nicolas, 02/640.52.62..

[Retour au sommaire](#)

## > Colloque de l'IEV : « Les modèles scandinaves de protection sociale »

L'Union européenne est composée d'Etats-membres dont le succès, historiquement, a été assuré grâce à l'efficacité de leurs modèles sociaux. Pourtant, on assiste à une remise en cause de nos systèmes de solidarité. Dopé par la globalisation de l'économie, le modèle libéral de privatisation et de détricotage de la sécurité sociale se présente aujourd'hui en horizon indépassable. La régression sociale serait désormais inévitable, car l'Etat « providence » serait devenu impayable et ferait obstacle à la compétitivité...

Fatalité ? Pas si sûr : tout le monde s'accorde en effet à reconnaître une sorte d'exception scandinave. Les Etats nordiques semblent réussir l'improbable : allier prospérité économique, prélèvements fiscaux importants, protection sociale performante, chômage limité.

Quelles sont les caractéristiques réelles du modèle nordique ? Est-il transposable chez nous ? Quels enseignements en tirer pour faire évoluer notre propre modèle social ?

A travers cette rencontre, la FOPES, la Chaire Max Bastin, l'Observatoire social européen et l'Institut Emile Vandervelde veulent contribuer à une meilleure compréhension des modèles sociaux nordiques et explorer des pistes d'évolution du modèle social belge.



Vendredi 9 juin, de 9 à 17 h., Auditoire Studio 13, UCL, place Agora, 1348 Louvain-la-Neuve.

Le programme complet du colloque peut être obtenu sur simple demande à l'IEV.

Contacts :

Manuela Robas, IEV, 02.548.32.74, [manuela.robas@iev.be](mailto:manuela.robas@iev.be).

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement fédéral

### > Promotion de l'emploi des jeunes dans les projets globaux fédéraux (02.06.06)

Le Gouvernement a approuvé un arrêté royal qui permet de concrétiser une mesure visant à créer des emplois pour les jeunes, reprise dans le Pacte de solidarité entre les générations, et qui prévoit un renforcement des projets globaux fédéraux premiers emplois.

Comme mentionné dans le Pacte, les exécutants de ces projets veilleront à ce que ce soient surtout les jeunes les moins qualifiés, en particulier de la Région-Arrondissement de Bruxelles qui soient intégrés au marché du travail. Un parcours de développement pour le jeune engagé est notamment prévu.

De cette manière, 423 jeunes supplémentaires seront engagés via une convention premier emploi grâce aux autorités fédérales. Le parcours de développement fera en sorte que ces emplois apportent aux jeunes concernés une expérience enrichissante qui leur servira dans leur carrière professionnelle ultérieure. Ces 423 jeunes seront intégrés dans 14 projets qui répondent à un besoin sociétal concret. C'est ainsi que 307 jeunes travailleront dans des projets qui ont un rapport avec la sécurité: des projets concernant, par exemple, la lutte contre les incivilités, la sécurité autour des stades de football, le personnel des tribunaux et des maisons de justice.

Ces projets peuvent être concrètement mis sur pied, de telle sorte que les engagements de jeunes pourront commencer dès le 1er juillet prochain.



Contacts :

Jean-Marc Jalhay, Conseiller à l'IEV, [jm.jalhay@iev.be](mailto:jm.jalhay@iev.be),  
02/548.32.74

[Retour au sommaire](#)

**> Le chantier « consommation » du Gouvernement fédéral complété par un volet banques et assurances : de nouvelles belles avancées pour la protection des consommateurs**  
(02.06.06)

Concernant le volet « assurances », deux mesures permettront d'améliorer considérablement la situation de citoyens envers les compagnies d'assurances :

- De nouvelles obligations pour les mutualités et les compagnies d'assurance : obligation pour les compagnies d'assurances proposant des assurances libres complémentaires d'accepter de couvrir des malades chroniques et des personnes handicapées (hors affection préexistante) ; obligation de garantir une assurance « continuée » en cas de perte d'une assurance groupe ; obligation pour les mutualités de supprimer le stage d'attente en cas de mutation (d'une mutualité vers une autre) concernant l'assurance hospitalisation, etc.
- Création d'un contrat-type d'assurance protection juridique : un moyen simple, efficace et non contraignant à disposition des citoyens pour se prémunir du risque financier que représente un procès, et de la sorte, veiller à ce qu'ils puissent faire valoir leurs droits en Justice, tant comme demandeur que défendeur.

Concernant le volet bancaire, plusieurs mesures dédiées à la protection des consommateurs ont été approuvées par le Gouvernement et ce, dans le cadre des 10 grands chantiers 2006-2007.

Pour rappel, différentes propositions de loi concernant la gratuité de la clôture des comptes et l'uniformisation des modalités de fonctionnement des comptes épargne avaient été déposées ces derniers mois par le PS au Sénat.

Epousant la volonté du PS de mieux protéger les consommateurs dans leurs

relations avec les établissements de crédit, le Conseil des Ministres a pris un ensemble de mesures significatives :

- La clôture des comptes dits « dormants » (dont les avoirs n'ont plus fait l'objet de réclamations ou d'opérations depuis 5 ans) sera mieux encadrée pour éviter certains frais aux consommateurs et faire en sorte que les avoirs non réclamés dix ans après la clôture d'un compte dormant soient bel et bien transférés à l'Etat.
- L'assouplissement des conditions d'accès du service bancaire de base afin que ce dispositif bénéficie à un plus grand nombre de personnes en difficulté et ainsi mieux lutter contre l'exclusion bancaire.
- Une réforme des règles concernant le cautionnement à titre gratuit comme l'avait déjà proposée les parlementaires PS. Le texte de la Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx, permet d'améliorer l'information et la protection de la caution tout en préservant le caractère essentiel de la caution, notamment dans le cadre du crédit.

Par ailleurs, le secteur bancaire a pris d'importants engagements via un gentlemen's agreement. Il s'agit d'un acte de responsabilisation posé par le secteur bancaire qui doit maintenant réellement tout mettre en œuvre pour qu'il soit respecté par tous les établissements de crédits. Il s'agit, premièrement, de ne plus facturer aux consommateurs de frais de clôture de compte. D'autre part, les banques ont accepté de respecter des lignes directrices visant à améliorer l'accès, la transparence et le caractère équilibré des conditions générales des crédits.

Concernant les comptes épargne, les décisions concernant le calcul des intérêts de base et la mise en place de publications des taux appliqués tant en Belgique qu'à l'échelon européen vont dans le bon sens mais le PS continuera son combat via un texte déposé au Sénat pour réformer de façon ambitieuse le fonctionnement des comptes épargne. Il est en effet indispensable d'atténuer le décalage existant entre le rendement annoncé et le rendement réel de l'épargne et, partant, permettre aux consommateurs de faire des comparaisons utiles entre les produits proposés par les différentes banques.

Enfin, pour le PS, la baisse significative des taux maxima des crédits reste une priorité. Ce dossier n'a pas encore abouti mais nous serons très attentifs à ce que ce qu'il soit mis à l'agenda du Conseil des Ministres à la mi-juin dans le cadre du chantier sur le pouvoir d'achat et la lutte contre le surendettement.



Contacts :

Amélie Jacquemin, Conseillère à l'IEV, [amelie.jacquemin@iev.be](mailto:amelie.jacquemin@iev.be),  
02/548.32.83

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Communauté française

### > Mieux manger, mieux bouger en Communauté française (30.05.06)

Mauvaise alimentation, manque d'exercice,... Les comportements alimentaires et physiques des Belges inquiètent les professionnels de la santé. Les statistiques

sont alarmantes :

- En 20 ans, l'obésité infantile a augmenté de 17% en Belgique
- Aujourd'hui, 19% des 9-12 ans présentent un surpoids ou sont obèses
- En 20 ans, la consommation de fruits et légumes est passée de 77 % à 50 %
- En 2000, le coût médical des principales pathologies associées à l'obésité s'est élevé à 600 millions d'euros, soit près de 6% du budget de l'Inami.

Ces constats inquiétants demandaient des réponses concrètes, rapides et coordonnées de la part des responsables politiques des différents niveaux de pouvoir. Face à cet enjeu important de société, le Ministre fédéral de la Santé Rudy Demotte a élaboré le plan national « nutrition santé ».

La Communauté française a apporté sa contribution à ce plan global. Le Gouvernement francophone a adopté en novembre 2005 un plan d'action qui comprend une quarantaine de mesures concrètes et ciblées, destinées essentiellement aux milieux de la petite enfance, aux établissements scolaires, aux milieux extrascolaires ainsi qu'aux centres sportifs. Porté par les trois Ministres concernés, Marie Arena, Catherine Fonck et Claude Eerdeken, il vise l'ensemble des acteurs concernés : les enfants, les adolescents, les parents, les enseignants, les professionnels de l'éducation, de la santé et du sport. Le plan est mis en œuvre progressivement depuis plusieurs mois déjà. Les mesures seront réalisées au fur et à mesure tout au long de la législature. Aujourd'hui, est lancée une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des jeunes.

Le lancement de cette campagne est aussi l'occasion de rappeler les différentes mesures prévues dans le plan. Des actions sont et seront menées :

- dans les écoles ;
- dans le milieu extrascolaire ;
- dans le monde du sport.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement wallon

### > Adoption d'un nouveau contrat de gestion du Forem (01.06.06)

Dynamiser le marché de l'emploi et augmenter les niveaux de formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi wallons... Voilà deux exemples d'objectifs que le Gouvernement wallon, sur proposition des Ministres Marie Arena et Jean-Claude Marcourt, a assigné au Forem dans son nouveau Contrat de Gestion. Contrat qui a été approuvé ce jeudi et qui sera soumis à la signature des membres du comité de gestion du Forem.

Cet outil qui régira le travail du Forem entre 2006 et 2011 entend plus largement poursuivre les politiques entamées. Il vise également à mettre en œuvre les actions prioritaires définies par le Plan Marshall.

Concrètement, le Forem sera, entre autres, chargé d'intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de gérer les pénuries d'emploi, d'augmenter les formations en langues, de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la participation plus grande des jeunes sur le marché de l'emploi...



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1700](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1700)

Contacts :

[philippe.malburny@gov.wallonie.be](mailto:philippe.malburny@gov.wallonie.be) – [jennifer.wuilquot@cfwb.be](mailto:jennifer.wuilquot@cfwb.be)

[Retour au sommaire](#)

## > **Sommet de la Grande Région : une présidence wallonne pour 18 mois** (02.06.06)

Depuis le début des années nonante, une coopération soutenue s'est progressivement développée dans l'espace transfrontalier appelé « Grande Région », constitué de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, de la Lorraine, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région wallonne.

Cette coopération interrégionale est le fruit d'une volonté politique régionale et constitue un véritable modèle de coopération à l'échelle de l'Europe. Elle se concrétise par des « Sommets » réunissant tous les 18 mois les Chefs des Exécutifs des Régions partenaires. Chaque Sommet est consacré à un thème principal et donne lieu à des résolutions à mettre conjointement en œuvre.

Ce jeudi 1er juin, Trèves (Allemagne) accueillait le 9ème Sommet de la Grande Région. Y étaient présents, entre autres, le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Jean-Claude Juncker, et le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat et Président du SPD, Kurt Beck,

A cette occasion, le Ministre-Président de la Région wallonne a été désigné pour assurer la présidence de cette instance. Elio Di Rupo exercera cette fonction au nom de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Ce faisant, Elio Di Rupo a présenté ce 2 juin, à Trèves, les priorités qui allaient guider son action le temps de sa présidence :

- Faire face aux défis démographiques et aux difficultés du marché de l'emploi dans la Grande Région ;
- Faire de la Grande Région un milieu innovant ;
- Développer l'Economie sociale via la coopération transfrontalière ;
- Faire de la Grande Région un espace de mobilité et d'échanges interrégionaux ;
- Assurer un rayonnement international à la Grande Région ;
- Mieux intégrer la Grande Région dans le cadre de la coopération territoriale d'initiative européenne.

Les enjeux de cette présidence ne sont pas minces. La Grande Région, c'est effectivement plus de 11 millions d'habitants pour un territoire de 65.000 km<sup>2</sup> dont les différentes composantes sont toutes confrontées aux mêmes défis : le vieillissement, le chômage, la mobilité et l'environnement.

[Retour au sommaire](#)

## > Détecteur incendie obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006

Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, toutes les habitations wallonnes devront être équipées d'un ou plusieurs détecteurs optiques de fumée agréés. Un site d'information régional reprend tous ce qu'il est utile de savoir pour se conformer à cette obligation :

[www.infodetecteurs.be](http://www.infodetecteurs.be)



Documents disponibles sur :

[www.infodetecteurs.be](http://www.infodetecteurs.be)

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de Presse du Gouvernement wallon,  
0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

### > Seconde phase du Plan Régional pour le Logement (02.06.06)

Après l'adoption du plan quadriennal de rénovation du logement social il y a quinze jours, ce jeudi 1er juin 2006, la Secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme, Françoise Dupuis, a fait adopter par le Gouvernement les grandes lignes de la deuxième phase du Plan Régional pour le Logement.

Concrètement, cette seconde phase s'appuiera sur un nouveau principe qui est la diversification des opérateurs publics chargés de la mise en œuvre du Plan. Aux côtés de la SLRB, la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (la S.R.I.B.) participera à la construction de logements publics.

Les négociations avec les propriétaires de terrains qui ont proposé de participer au Plan pourront se poursuivre. Citons notamment la Régie Régionale, la s.a. Bruxelles-Midi, la Ville de Bruxelles et plusieurs SISP.

Environ 600 logements pourront être construits dans cette deuxième phase, les programmes précis seront élaborés dans les prochains jours et concerneront concrètement les sites suivants : le Foyer Laekenois, la Cité Moderne, SORELO, l'Habitation Moderne, la Ville de Bruxelles, la Régie régionale, notamment rue des Polders à Uccle et S.A. Bruxelles-Midi.

« Ces différents projets devront se faire en collaboration avec les communes et les propriétaires des terrains, je serai très attentive à la participation et l'information qui sera faite en direction des habitants. Le Plan Régional du Logement poursuit sa route dans l'intérêt de tous les Bruxellois » conclut Françoise Dupuis.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement européen

### > **Adoption du rapport qui vise à favoriser les relations économiques entre l'Union européenne et les USA (01.06.06)**

Ce rapport, qui contenait des dispositions visant à l'harmonisation de la législation américaine et européenne dans le cadre d'un marché transatlantique sans entraves, est arrivé en séance plénière du Parlement dans une certaine discrétion.

Véronique de Keyser et Alain Hutchinson, eurodéputés socialistes, ont immédiatement alerté leurs collègues et les organisations syndicales afin de préparer une riposte. Mis à part les amendements relatifs au respect des accords de Kyoto, des normes de l'OIT et du principe de précaution, la plupart des amendements soutenus par Véronique de Keyser et Alain Hutchinson ont été rejetés lors du vote intervenu ce jeudi 1<sup>er</sup> juin.

Le Parlement a, par exemple, rejeté des amendements qui concernaient des questions de droit international qui auraient pu être abordées lors du prochain sommet transatlantique (l'interdiction des mines antipersonnel, le respect de la Convention de Genève et des droits de l'homme - Guantanamo -, la reconnaissance du Tribunal pénal international, l'application la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, le respect de la vie privée et des données personnelles, etc.).

Les deux eurodéputés PS ont donc voté contre un texte qu'ils considèrent dangereux et inopportun.

Tout d'abord, ce rapport vise à la réalisation d'un grand marché transatlantique sans entraves. Cela signifie que notre modèle social, nos législations sociales, environnementales, protectionnistes des consommateurs (comme les règles d'étiquetage des produits) sont en danger car ils risquent fort d'être perçus comme constituant de telles entraves.

Ensuite, le vote de ce rapport intervient à un moment inopportun et particulièrement mal choisi tant du point de vue de la situation économique aux USA, qui s'exposent à une crise prochaine qualifiée déjà par certains observateurs de tsunami financier, qu'au niveau de la politique étrangère menée par l'administration Bush. De plus, l'Union européenne elle-même n'a pas encore finalisé l'harmonisation de ses législations et digéré toutes les conséquences du récent élargissement.

Pour Véronique de Keyser et Alain Hutchinson, aller de l'avant dans une harmonisation économique avec les USA est donc prématuré !

[Retour au sommaire](#)

## Les infos de la Chambre des représentants

### > **Visite au Congo pour soutenir les femmes candidates aux prochaines élections (02.06.06)**

Distribuer un « mémento des candidates » aux femmes congolaises, distribuer un cd de chanson appelant à voter 'femmes', c'est notamment ce que fera tout cette semaine, jusqu'au jeudi 8 juin, Karine Lalieux, Députée PS, lors d'une mission au Congo. Le but de la démarche est clair: aller à la rencontre des femmes congolaises afin de les soutenir dans leur démarche et sensibiliser la population à voter pour ces femmes candidates.

Le processus de transition en République Démocratique du Congo (RDC) est en effet dans sa dernière ligne droite. Les élections vont se tenir dans les mois qui viennent. Le processus démocratique qui est en cours actuellement en RDC, malgré toutes les imperfections relevées, reste un événement historique. Une chance unique pour faire en sorte que les femmes soient aussi représentées en politique.

Plusieurs femmes parlementaires, dont Karine Lalieux donc, ont constitué, à cet effet, une coordination momentanée, tous partis confondus, flamands et francophones, pour partager leur expérience de femmes politiques en Belgique avec leurs (futurs) collègues congolaises et apporter un soutien logistique mais surtout politique à leurs engagements.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont multiples :

- Montrer l'intérêt réel des femmes politiques belges, en dehors de tous clivages politiques et linguistiques, pour le processus démocratique en RDC et plus précisément pour celui des Femmes congolaises qui vont s'engager dans la course électorale ;
- Apporter un soutien logistique, moral et politique aux Femmes congolaises engagées dans les campagnes électorales des présidentielles, des législatives et des provinciales en RDC ;
- Partager l'expérience et l'expertise des Femmes politiques belges avec leurs consœurs congolaises ;
- Apporter un soutien méthodologique aux Femmes congolaises dans l'organisation de leurs campagnes électorales.

La mission des Femmes parlementaires belges visera à pouvoir mettre à l'agenda politique la réalité des femmes actives dans le panorama politique congolais. Cette mission aura également comme objectif de pouvoir organiser la rencontre, le dialogue et le partage d'expériences entre les femmes parlementaires belges et les femmes candidates.



Contacts :

Karine Lalieux, Députée fédérale, [klalieux@pslchambre.be](mailto:klalieux@pslchambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Les parfumeurs d'ambiance nocifs pour la santé ? (30.05.06)**

Les bâtonnets d'encens, les bougies parfumées, les aérosols, les diffuseurs d'air, les lampes odorantes,... tous ces parfumeurs d'ambiance distribués en grandes surfaces sont-ils nocifs pour la santé ? C'est la question que Jean-Claude Maene, Député PS et Bourgmestre de Beauraing, a posé au Ministre de l'Environnement. Pour répondre à la question, le Ministre va lancer deux études sur les produits

d'intérieur, dont certains sont soupçonnés d'induire des effets néfastes pour la santé des consommateurs, avec même peut-être des risques cancérigènes pour l'homme.

"La complexité de cette problématique impose des avis scientifiques avant toute mesure politique" fait également remarquer le Ministre. Raison pour laquelle un consortium d'instituts de recherche a déposé une proposition auprès du service public fédéral (SPF) Politique scientifique, visant à la réalisation d'une étude sur ce sujet.

"Tous les produits d'intérieur, y compris les produits d'entretien, seront soumis à des tests d'émanations", poursuit le Ministre. "On examinera ensuite leur concentration dans les habitations et les incidences sur la santé publique. L'objectif, en fin de compte, consiste à formuler des recommandations relatives à des normes d'émission pour ces produits, et d'étudier la possibilité d'instaurer des labels.

En ce qui concerne le cas précis des désodorisants (en bombes ou autres), une étude sur leurs modes de consommation, afin de pouvoir diffuser des messages de sensibilisation à destination des groupes cibles et d'élaborer des avertissements apposés sur les conditionnements va être menée. Cette dernière étude démarrera avant les vacances (les résultats sont attendus aux alentours de novembre). Les habitudes des consommateurs seront passées au crible: qui utilise ces produits ?, en présence d'enfants ?, à quelle fréquence ?, dans quelles pièces ? Ces résultats détermineront les efforts de sensibilisation qui seront ultérieurement mis en œuvre.

En réactions à ces propos, Jean-Claude Maene note que "dans le passé, peut-être a-t-on manqué au principe de précaution dans l'utilisation de ces produits, annoncés comme cancérigènes. Même si les dangers s'avèrent minimes à faible utilisation, il faut faire en sorte que le consommateur soit prévenu des risques qu'il court".



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du groupe PS à la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Contre les pièges à l'emploi pour les travailleurs à temps partiel** (01.06.06)

Au cours des vingt dernières années, le travail à temps partiel a littéralement explosé. De 8% en 1983, il est passé aujourd'hui à plus de 20% de l'emploi total et concerne principalement les femmes.

Sous certaines conditions, le travailleur à temps partiel peut recevoir une allocation de garantie de revenus comme complément à sa rémunération, allocation calculée de manière à permettre aux salariés à temps partiel de

disposer d'un revenu supérieur à ce qu'ils percevaient en allocation de chômage. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le montant net de l'allocation de garantie de revenus était obtenu en déduisant la rémunération nette de l'allocation de chômage (allocation de référence) majorée d'un montant forfaitaire variable selon la situation familiale du travailleur (chef de ménage, isolé ou cohabitant). Lors du Conseil des Ministres de Gembloux des 17 et 18 janvier 2004, le gouvernement a pris la décision de réformer cette allocation de garantie de revenu.

Partant du principe qu'un plus grand nombre d'heures de travail doit déboucher sur un revenu plus important, le gouvernement a décidé de remplacer le forfait mensuel par un montant horaire octroyé à partir d'un tiers temps.

En pratique, la nouvelle formule de calcul est extrêmement complexe. Mais le résultat est clair : l'inclusion du bonus à l'emploi dans le calcul tend à aggraver les pièges à l'emploi plutôt que de les combattre. Et ce sont les emplois les plus précaires (titres-services, garderies d'écoles, horeca, etc.), occupés en très grande majorité par des femmes, qui sont pénalisés par cette mesure. La diminution drastique de revenus dans ces emplois risque bien de créer des pénuries de main d'œuvre car il est totalement absurde de penser que des personnes vont accepter un petit travail pour gagner la même chose ou même moins que lorsqu'elles étaient complètement indemnisées par le chômage.

Marie-Claire Lambert demande donc au Gouvernement, via la proposition de résolution qu'elle vient de déposer,

- de ne plus prendre en compte la réduction forfaitaire de cotisations personnelles de sécurité sociale dans le nouveau calcul de l'allocation de garantie de revenu de manière à augmenter l'écart entre l'allocation de chômage et le salaire à temps partiel augmenté de l'allocation de garantie de revenu ;
- de supprimer la discrimination dont sont victimes les travailleurs dont les prestations de travail sont égales ou inférieures à un tiers du nombre d'heures de travail en cas d'occupation à temps plein.



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du groupe PS de la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Sénat

### > Procréation médicalement assistée (01.06.06)

A l'instar de sa proposition de loi déposée en 1999 concernant la recherche sur les embryons in vitro, Philippe Mahoux a été guidée dans sa réflexion sur la PMA par 3 principes :

1. La volonté d'établir des règles respectant le pluralisme éthique ;
2. Le refus de tout dérapage à caractère eugénique ou commercial ;

3. L'évidente nécessité du consentement éclairé de ceux qui participent à cette démarche au travers d'une information loyale.

Le texte final est le résultat d'un consensus entre les groupes de la majorité et le débat fut nourri en commission des Affaires sociales.

Voici dans les grandes lignes, le résultat de cette réflexion parlementaire :

- Le texte instaure une limite d'âge : 45 ans maximum pour une demande d'insémination de gamètes ou d'implantation d'embryons ;
- Les patientes mineures seront exclues sauf exception médicale ;
- Le texte instaure des procédures communes à l'ensemble des centres de fécondation in vitro, tout en leur laissant une véritable liberté d'agir ;
- Les centres de fécondation font preuve de la plus grande transparence quant à leurs options en ce qui concerne l'accessibilité au traitement ; ils ont la liberté d'invoquer une clause de conscience à l'égard des demandes qui leur sont adressées ;
- L'auteur du projet parental est explicitement défini dans le texte, il s'agit de toute personne ayant pris la décision de devenir parent par le biais d'une procréation médicalement assistée, quelle soit effectuée ou non au départ de ses propres gamètes ou embryons. Pas question pour nous de procéder à des choix d'ordre sociologique ;
- Les conditions du don de gamètes ou d'embryons ne peuvent rigoureusement pas s'effectuer dans un but mercantile ou eugénique ;
- La technique d'appariement permet dans le choix des gamètes et des embryons surnuméraires d'éviter une trop grande dissemblance physique entre donneur(s) et receveur(s) ;
- Quant au diagnostic préimplantatoire, il est limité dans des règles très strictes permettant d'y procéder uniquement dans le but de donner naissance à un bébé-sauveur ;
- Le don anonyme reste la règle, seul le don non anonyme résultant d'un accord entre le donneur et le ou les receveurs devrait être autorisé ; La fécondation post-mortem reste possible sous réserve de l'expiration d'un délai nécessaire à l'accomplissement du deuil et avec une limite dans le temps ;
- Les règles de la filiation telles qu'établies par le Code civil jouent en faveur du ou des auteurs du projet parental qui ont reçu une implantation.

Le texte final, fruit d'un large débat parlementaire, confirme la position avancée dont jouit notre pays en matière de PMA. Il renforce le droit de tout individu d'y accéder, librement, il exclut toute approche eugénique et mercantile. Il garantit dans une société pluraliste, le libre choix et la liberté de conscience.



Documents disponibles sur :

[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :

Nicolas Yernaux, Attaché de presse, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Maladies environnementales et obésité (08.06.06)**

Ce mardi 6 juin, la Commission des affaires sociales du Sénat poursuivra ses discussions concernant les deux propositions de résolution de Philippe Mahoux et Jean Cornil, l'une sur les maladies environnementales, l'autre sur l'obésité. Cette dernière vise à mieux prendre en compte les risques liés à l'obésité et à la surcharge pondérale. Rappelons que 44% des Belges souffrent de surcharge pondérale. Chaque année, 400.000 enfants supplémentaires sont touchés par l'obésité en Europe. En 20 ans, le nombre d'obèses a doublé dans le monde, ils sont aujourd'hui plus de 300 millions. A l'heure actuelle, deux importantes journées d'auditions ont d'ores et déjà eu lieu. La Commission devrait voter la proposition ce mardi.

Quant à la proposition sur les maladies environnementales, chaque jour, la liste des malades touchés par des symptômes de cause inconnue s'allonge. Ces symptômes sont souvent mal définis et variables dans le temps, mais ont pour les malades des conséquences pénibles. Il s'agit notamment de douleurs, de fatigue, d'irritations cutanées, de troubles de la mémoire et de sensibilités digestives exacerbées.

Face à l'ampleur du phénomène des maladies environnementales, cette proposition de résolution recommande d'adopter une démarche scientifique globale qui permet d'identifier les symptômes, d'en répertorier la répétition, d'en identifier l'étiologie afin de pouvoir apporter un traitement spécifique et efficace. Un grand colloque a été organisé le 17 janvier dernier au Sénat sur cette problématique à l'initiative des deux sénateurs socialistes. La Commission devrait également être amenée à se prononcer sur la proposition ce mardi 6 juin.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :  
Nicolas Yernaux, Attaché de presse, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## > Développement durable et Constitution

Cette semaine, la Commission des Affaires institutionnelles vivra au rythme du développement durable. Les propositions de révision de la Constitution de Philippe Mahoux et de Jean Cornil seront à l'ordre du jour de la Commission des affaires institutionnelles de ce jeudi 8 juin. Pour rappel, la proposition de Philippe Mahoux propose d'inscrire le droit à l'eau, en tant que droit humain fondamental, dans la Constitution, ce qui lui confère une assise forte et crée ainsi un cadre contraignant. Philippe Mahoux espère de la sorte conscientiser la population de ce que l'eau est un bien précieux pour tous, c'est une ressource unique, particulière et non remplaçable, précisément ce qu'on appelle un « bien social », et par conséquent un bien commun de base de toute communauté humaine.

Quant à Jean Cornil, il propose une révision de la Constitution en vue d'y insérer le développement durable comme objectif de politique générale ; en d'autres mots, faire du développement durable un principe intégrateur à la lumière duquel toutes les politiques doivent être menées.

Faire du développement durable un objectif de politique générale, c'est, comme l'a défini le sommet de la Terre à Rio, « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins .»



Documents disponibles sur :

[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :

Nicolas Yernaux, Attaché de presse, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de la Communauté française

### > **Adoption de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité culturelle par le Parlement de la Communauté française (30.05.06)**

Un an et demi après le vote d'une proposition de résolution sur la diversité culturelle, le parlement de la Communauté française a adopté, en sa séance du 31 mai 2006, le projet de décret portant assentiment à la Convention sur la promotion et la protection de la diversité culturelle.

Ce vote représente une victoire pour tous ceux qui considèrent la Culture non pas comme un simple bien ou service marchand mais comme un enjeu démocratique primordial et l'élément essentiel d'un développement durable.

Le groupe socialiste restera cependant vigilant à une mise en œuvre rapide et efficace du texte.



Contacts :

Stéphanie Dreze, Collaboratrice au Groupe PS du Parlement de la Communauté française, [sdreze@groupe-ps.org](mailto:sdreze@groupe-ps.org), 02/282.86.23

[Retour au sommaire](#)

### > **Pour une amélioration du quotidien de nos aînés (31.05.06)**

Le Groupe PS du Parlement de la Communauté française se réjouit de la tenue le 31 mai, en commission conjointe, du débat qu'il avait appelé de ses vœux relatif au bien-être, aux préoccupations et aux problèmes des aînés.

Particulièrement cher aux yeux des parlementaires socialistes et de leur parti – on se souviendra notamment des différentes interventions de décembre dernier au Parlement de la Communauté française – ce thème a donc fait l'objet d'échanges très intéressants. Le Groupe socialiste se réjouit d'ailleurs des réponses fournies par les Ministres PS.

Le groupe PS demande les mesures concrètes suivantes :

- Une meilleure place des aînés dans le système éducatif, notamment celui de

l'éducation permanente et de études supérieures.  
- Un accès assuré des aînés aux pratiques culturelles

#### Intergénérationnel : mieux vivre ensemble !

- Le groupe PS souhaite voir inclure la dimension intergénérationnelle dans le programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale. Sans oublier que, parmi les aînés, il y a même plusieurs générations et qu'il faut privilégier le mieux vivre ensemble et la valorisation de la richesse que constitue l'expérience, le savoir-faire, les compétences des aînés.
- Il estime nécessaire qu'un tableau de bord et un suivi régulier des mesures mises en œuvre soit disponible afin de rendre compte de l'avancée des travaux.

#### Audiovisuel : offre spécifique et image positive !

- Le groupe PS voudrait que l'on procède à une analyse des contenus audiovisuels diffusés en CF (en particulier sur les télévisions locales) afin qu'on ait une idée claire de l'offre actuelle et qu'on puisse stimuler les échanges de bonnes pratiques.
- Le groupe PS, attentif par ailleurs à ce qu'il n'y ait pas de logique de ghetto qui se mette en œuvre, voudrait que puissent être soutenus des projets pilotes portés par des télévisions locales pour développer des projets communs devant contribuer à l'image positive des aînés (implication sociale, participation active à des projets divers, etc.).

#### Sport : plus de sport, pour une meilleure santé, pour tous et toutes !

- Le groupe PS demande une analyse régulière de la condition physique des aînés ;
- Le groupe PS estime nécessaire qu'on développe les statistiques disponibles sur la fréquentation des initiatives à destination des aînés (adepts et autres), afin de savoir quels sont les publics touchés (tranches d'âge, catégorie socio-culturelles, femmes/hommes, etc.) ;
- Le groupe PS souhaite que l'on instaure un outil d'information sur l'offre existante qui permette de mieux la faire connaître ;
- Le groupe PS voudrait que le volontariat des aînés soit davantage soutenu et favorisé ;
- Le groupe PS pense que la collaboration avec les autres entités (fédérale, régionales, pouvoirs locaux) est utile et nécessaire pour démultiplier les efforts entrepris.

Les députés Paul-Olivier Delannois et Isabelle Simonis ont annoncé le dépôt prochain d'une proposition de décret instituant la fonction de Délégué général au bien-être des aînés en parfaite collaboration entre la Communauté française et la Région wallonne.

[Retour au sommaire](#)

**> La pauvreté en questions au Parlement de la Communauté française (01.06.06)**

Soucieux d'opérer un suivi régulier et attentif à la concrétisation des recommandations relatives à l'Abolition de la pauvreté, plusieurs députés du groupe PS, Véronique Bonni, Véronique Jamouille et Alain Onkelinx ont à nouveau interrogé les ministres compétents. En janvier déjà, suite au rapport du Service de Lutte contre la pauvreté, les parlementaires du groupe PS mettaient l'accent sur l'importance de traduire en actes concrets et rapides, les engagements pris.

Cette fois-ci, le groupe PS a mis l'accent sur trois thématiques :

- L'enseignement : la gratuité de l'enseignement (suivi du rapport), la mixité sociale, l'évaluation des discriminations positives (recherche en vue d'optimiser le système), la lutte contre la relégation dans l'enseignement spécialisé et la valorisation de l'enseignement technique ;
- La santé : l'organisation de visites préconceptionnelles, intégrant la sensibilisation aux risques liés aux assuétudes comme le tabac et l'alcool, les partenariats avec diverses associations (comme les AMO) pour la prévention et le soutien à la parentalité (377 projets ont été rentrés) ;
- La culture - audiovisuel : en plus du soutien à l'initiative « Article 27 », il existe de nombreuses pistes à creuser, notamment pour accroître la connaissance (y compris par le biais de statistiques fiables) des publics, l'accroissement de l'offre (par exemple via les centres d'expression et de créativité ou le théâtre-action, le travail qui pourrait être développer en matière de lecture au moyen des bibliobus) et les actions à initier en matière de lutte contre les stéréotypes liés à la pauvreté, que véhiculent les médias.

Lors de la prochaine séquence de questions parlementaires, les députés Béa Diallo et Isabelle Simonis prendront le relais pour aborder les thématiques du sport, de la dimension du genre et du suivi de la conférence interministérielle sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Documents disponibles sur :

<http://www.pcf.be>

Contacts :

Véronique Bonni, Véronique Jamouille et Alain Onkelinx, députés,  
02/282.86.35.

[Retour au sommaire](#)

## > **Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse (01.06.06)**

Suite à divers problèmes soulevés quant aux compétences et au fonctionnement de la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, les Députés Véronique Bonni et Christophe Collignon ont déposé une proposition de décret modifiant l'article 4 bis du décret du 4 mars 19991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Les principales modifications sont les suivantes :

1. Dorénavant, la Commission de déontologie ne pourra plus se prononcer sur un litige tant que celui-ci fait par ailleurs l'objet d'une procédure administrative ou juridictionnelle qui porte sur des faits similaires entre les mêmes parties.
2. Par ailleurs, dès que la Commission se sera prononcée sur sa compétence,

elle en informera les personnes ou services concernés par l'avis dans les dix jours ouvrables, ce qui permettra à ceux-ci de réagir plus rapidement.

3. Enfin, en ce qui concerne le rapport d'activités de la commission, l'obligation de ne comporter aucune mention permettant d'identifier les bénéficiaires de l'aide, est élargie au nom des personnes physiques ou services agréés qui apportent leur concours à l'exécution des décisions individuelles des autorités communautaires ou judiciaires. Cet élargissement est de nature à garantir aux intervenants plus de sérénité dans leur travail.

Le texte a été voté en commission de la santé, des affaires sociales et de l'aide à la jeunesse ce 1<sup>er</sup> juin 2006.



Documents disponibles sur :

<http://www.pcf.be>

Contacts :

Véronique Bonni, Députée au Parlement de la Communauté française

Christophe Collignon, Député au Parlement de la Communauté française

Martine Kaiser, Collaboratrice au groupe PS du Parlement de la Communauté française, [mkaiser@groupe-ps.org](mailto:mkaiser@groupe-ps.org)

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de la Région wallonne

### > **Pour une utilisation rationnel et efficace du fonds Kyoto** (06.06.06)

Ce mardi 6 juin 2006, la Commission de l'Environnement du Parlement wallon étudiera un projet de décret du Gouvernement sur le fonds Kyoto.

Ce débat sera l'occasion pour les Députés PS Léon Walry et Maurice Bayenet de présenter leur proposition de résolution relative au préfinancement et des rénovations de bâtiments par le fonds Kyoto.

Pour les Parlementaires PS, il faudrait que le Fonds Kyoto puisse préfinancer les constructions et les rénovations de bâtiments dans une optique de diminution de la consommation d'énergie.

En effet, il serait plus judicieux d'en affecter au moins une partie pour mettre les fonds de départ dans une articulation entre l'emploi et l'environnement, qui poursuit les mêmes objectifs de réduction de gaz à effet de serre et qui permettrait en outre de générer de l'emploi, des recettes et des économies.

Elle recommande également de prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir le secteur de la construction et de la rénovation, pour qu'il puisse développer un objectif d'économie d'énergie. Elle appelle aussi à veiller à favoriser la croissance et l'emploi à travers une dynamique qui associe préoccupations sociales et environnementales.



Documents disponibles sur :  
[http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2004\\_2005/RES/136\\_1.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2004_2005/RES/136_1.pdf)

Contacts : Benjamin Calice, Collaborateur au Groupe PS du  
Parlement wallon, [BCalice@ps-pw.be](mailto:BCalice@ps-pw.be), 081/ 259 548, 0485/25 68 95.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

### > « BRUXELLES LABEL » : un label pour les entreprises bruxelloises responsables (29.05.06)

A l'heure où les labels se multiplient et où le consommateur est de plus en plus attentif à la qualité du bien ou du service offert, le rôle des pouvoirs publics est essentiel. Ce lundi 29 mai, Olivia P'TITO a déposé - pour concertation en majorité - une proposition d'ordonnance visant à créer un label bruxellois de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette proposition d'ordonnance s'inscrit dans la politique du Groupe PS d'inciter les entreprises à mieux s'intégrer dans l'environnement -y compris socio économique- qui les entoure.

L'objectif consiste à créer un label «cadre» qui encourage l'ensemble des entreprises bruxelloises -quelque soit leur taille- à s'inscrire dans un processus de «qualité» qui s'articule autour de trois volets complémentaires: économique, social et environnemental.

Le volet économique valorise la politique de management de qualité initiée dans l'entreprise ainsi que la lutte contre le travail au noir et la prévention des risques en matière de santé et sécurité y compris vis-à-vis des sous traitants. Le volet social valorise la politique de management qui s'inscrit dans une démarche volontaire pour plus d'égalité professionnelle, plus d'emplois jeunes et/ou plus de transmission de savoir entre les générations de travailleurs. Le volet environnemental valorise et formalise les acquis du label «éco dynamique» de l'IBGE.

Pour garantir la fiabilité, le contrôle et la visibilité de «Bruxelles Label», la proposition d'ordonnance prévoit des critères d'attribution clairs, des contrôles réguliers, l'information du public. A cette fin, des incitants sont prévus pour les entreprises qui souscrivent à la démarche (appui d'experts, contractualisation des aides publiques conformément à ce que prévoit le C2E etc.)

En conclusion, «Bruxelles Label» a comme objectif d'impliquer concrètement les entreprises bruxelloises dans les enjeux prioritaires de Bruxelles: l'emploi pour toutes et tous, la lutte contre le travail au noir, la sauvegarde de l'environnement...



Contacts :  
Olivia P'tito, Députée bruxelloise, [optito@parlbru.irisnet.be](mailto:optito@parlbru.irisnet.be),  
02/549.69.40.

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).